

**DEPARTEMENT DU BAS RHIN
COMMUNE D'ALLENWILLER**

Convocation le 11/04/2012
Affichage convocation le 11/04/2012
Dépôt/Affichage le jour de réception en Sous Préfecture

**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°4-2012
EN DATE DU 14 AVRIL 2012**

Nombre de Conseillers élus : 11 En fonction : 11
Nombre de Conseillers présents : 07 Votants : 11

Le quatorze avril deux mil douze à dix sept heures, le Conseil Municipal d'Allenwiller s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. MULLER Roger, Maire.

Étaient présents :

- les Adjoint : M. STORCK Gérard et SCHNEIDER Jean Jacques

- Les Conseillers : Mmes ANTONI Cathy, GROSS Laurence, MM. OSTERMANN Ernest, SIMON Etienne

Absents : Mme BERLEMONT Nathalie qui a donné procuration à Mme ANTONI Cathy, M. LORENTZ Bruno qui a donné procuration à M. STORCK Gérard, M. ZIMMERMANN Guy qui a donné procuration à M. OSTERMANN Ernest ; M. JACOB Olivier qui a donné procuration à M. SCHNEIDER Jean Jacques

Secrétaire de séance : Mme GROSS Laurence

Ordre du Jour :

Désignation secrétaire de séance

2012-11. Finances

2012-11.1. Taux des contributions 2012 -Rectificatif

2012-11.2. Budget Primitif 2012 – Décision modificative N°1/2012

M. le Maire ouvre la séance à 17 Heures et explique au conseil le motif de la réunion extraordinaire à savoir : proposition de rectification des taux des contributions 2012 suite à l'augmentation des taux par la Communauté de communes de la Sommerau en date du 10 avril 2012 – le vote de la commune devant intervenir au plus tard le 15 avril 2012.

Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Mme GROSS Laurence est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2012-11. Finances

2012-11.1. Taux des contributions 2012 -Rectificatif

Vu la délibération du 04/04/2012 point 2012-8.5 décidant de maintenir les taux 2012

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la Sommerau en date du 10/04/2012 décidant une augmentation des taux de 5% pour 2012

Afin que cette augmentation soit le plus neutre possible pour le contribuable

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De baisser les taux d'imposition 2012
- De les fixer comme suit :

Taxes	Bases imposition prév 2012	Taux votés pour 2012	Produit
Taxe d'habitation	446 600	7,72 %	34 478
Taxe foncière (bâti)	273 300	3,60 %	9 839
Taxe foncière (non bâti)	21 400	21,93 %	4 693
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	38000	8,10 %	3 078
TOTAL			52 088

La délibération du 4 avril 2012 point 2012-8.5. est abrogée.

2012-11.2. Budget Primitif 2012 – Déci-sion modificative N°1/2012

Vu le budget primitif voté le 4 avril 2012

Vu la délibération en date du 14/04/2012 point 2012-11.1. fixant les taux d'imposition

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la décision budgétaire suivante :

Budget primitif 2012		
	Recettes	Dépenses
Article 73111 Taxes foncières et d'habitation	- 2 759 €	
Article 022 Dépenses imprévues		- 59 €
Article 023 Virement à la section d'investissement		- 2700 €
Article 021 Virement de la section de fonctionnement	- 2700 €	
Op 109 Article 1641 emprunt	2700 €	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 17H30. Le présent procès verbal comportant les points 2012-11.1 à 2012-11.2 est approuvé et signé par les membres présents.

Le secrétaire de séance

Mme GROSS Laurence